

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



L'an deux mille vingt six, le dix mars à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à
Salle du Conseil de la Mairie de Nivillac en séance publique sous la présidence de
M. Bruno LE BORGNE Président.

DATE DE CONVOCATION :
25 FÉVRIER 2026

DATE DE PUBLICATION :
16 MARS 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 25
Votants : 30

Étaient Présents :

Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - M. Jean-François BREGER,
- Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Michel CRIAUD, - M. Guy DAVID, - Mme
Béatrice DENIGOT, - Mme Annie DRENO, - M. Samuel FERET, - M. Guillaume
FREDET, - M. Patrick GERAUD, - M. Gérard GUILLOTIN, - Mme Josiane
HERVOCHE, - M. Denis HILLAIREAU, - M. Bruno HUBERT, - M. Jean-Marie
LABESSE, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Geneviève LE GOUALLEC, - M.
Denis LE RALLE, - M. Eric LIPPENS, - Mme Mireille LUCAS, - Mme Muriel
MALNOE, - M. Noël PAUL, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN

Étaient Absents Excusés:

M. Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Patrick
BUSSLER-MUELA, - Mme Nicole KORN, - Mme Elsa LE CORRE, - M. Alain
MOREAU, - Mme Régine ROSSET, - M. Eric ROZE

M. André ALLIO donne pouvoir à Mme Laurence BAUDAIS
Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
Mme Christine LE CADRE donne pouvoir à M. Bruno HUBERT
Mme Jocelyne PHILIPPE donne pouvoir à Mme Josiane HERVOCHE
Mme Odile PROVOST donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Béatrice DENIGOT a été élue Secrétaire

DÉLIBÉRATION N°026 2026 - FINANCES - DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE (DSC) 2026

Au vu des orientations budgétaires (DOB) 2026 débattues par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 3 février 2026, M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, propose le maintien des critères et du montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour l'année 2026.

Critères de répartition :

- Revenu moyen imposable par habitant : 20% soit une enveloppe à répartir de 37 327 €
- Potentiel fiscal 4 taxes par habitant : 20% soit une enveloppe à répartir de 37 327 €
- DGF par habitant INSEE inversée : 25% soit une enveloppe à répartir de 46 659 €
- Part forfaitaire : 30% soit une enveloppe à répartir de 65 324 €

Montant et répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire 2026 :

DSC 2026	Critère 1 Revenu moyen par hab 20% : 37 327 €	Critère 2 Potentiel fiscal par hab 20% : 37 327 €	Critère 3 DGF par hab insee inversée 25% : 46 659 €	Critère 4 Part forfaitaire 35% : 65 324 €	Total DSC 2026	DSC 2025 Pour mémoire	Evolution en €	Evolution en %
Ambon	2 442 €	3 039 €	3 506 €	5 586 €	14 573 €	14 569 €	4 €	0,02
Arzal	2 198 €	2 158 €	6 075 €	1 577 €	12 008 €	12 108 €	-100 €	-0,82
Billiers	1 200 €	1 412 €	4 477 €	2 540 €	9 629 €	9 833 €	-204 €	-2,08
Damgan	1 688 €	3 607 €	2 310 €	640 €	8 245 €	8 576 €	-331 €	-3,86
La Roche-Bd	837 €	677 €	2 281 €	14 543 €	18 338 €	18 181 €	157 €	0,86
Le Guerno	1 354 €	1 254 €	4 213 €	16 371 €	23 192 €	23 416 €	-224 €	-0,96
Marzan	3 533 €	3 724 €	3 880 €	6 568 €	17 705 €	17 661 €	44 €	0,25
Muzillac	6 174 €	4 622 €	4 874 €	211 €	15 881 €	15 950 €	-69 €	-0,43
Nivillac	6 581 €	6 484 €	2 661 €	6 844 €	22 570 €	22 843 €	-273 €	-1,20
Noyal-Muzillac	3 384 €	3 162 €	3 634 €	1 478 €	11 658 €	11 840 €	-182 €	-1,54
Péaule	4 032 €	3 304 €	5 573 €	952 €	13 861 €	13 076 €	785 €	6,00
Saint-Dolay	3 904 €	3 886 €	3 175 €	8 014 €	18 979 €	18 584 €	395 €	2,12
Total	37 327 €	37 327 €	46 659 €	65 324 €	186 637 €	186 637 €	0 €	0,00

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **DE VOTER** les montants de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2026 tels que détaillés ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 13/03/2026
Le Président,

